



DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

communiqué

No: 89
No.:

DIFFUSION: POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
RELEASE: LE 10 SEPTEMBRE 1981

NOTES POUR UNE ALLOCUTION

DE L'HONORABLE RAYMOND PERRAULT,

LEADER DU GOUVERNEMENT AU SÉNAT,

PRÉSIDENT DE LA DÉLÉGATION CANADIENNE,

À LA CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES

SUR LES PAYS LES MOINS AVANCÉS,

PARIS,

LE 3 SEPTEMBRE 1981

(TEXTE)

Monsieur le Président,

C'est un grand honneur pour moi de prendre la parole devant un auditoire de cette qualité, dans cette merveilleuse Ville de Paris à laquelle nous, Canadiens, sommes si attachés. Mais qu'il me soit permis tout d'abord de rendre hommage à Monsieur le Président de la République française pour l'accueil qu'il nous a réservé et pour les paroles tellement exemplaires qu'il nous a adressées à l'ouverture de cette conférence. À vous-même, Monsieur le Président, j'adresse également mes compliments, tandis que je remercie et félicite tous ceux qui, dans le cadre des Nations Unies, ont travaillé passionnément et efficacement à mettre sur pied cette conférence.

(TRADUCTION)

Je tiens à vous assurer de la très haute priorité que le gouvernement canadien accorde, d'une part, à la coopération entre pays développés et en développement au regard des problèmes économiques internationaux et, d'autre part, au succès de la conférence. Comme nombre d'entre vous le savent fort bien, mon premier ministre, le très honorable Pierre Elliott Trudeau, s'est rendu à maintes reprises à l'étranger et a eu des discussions détaillées avec nombre des grands dirigeants du monde pour faire avancer les questions importantes qui constituent le dialogue Nord-Sud. Il ne peut malheureusement être parmi nous aujourd'hui, mais m'a demandé de transmettre le message spécial suivant aux participants:

"Monsieur le Président,

Permettez-moi de vous transmettre les salutations du peuple canadien et ses meilleurs voeux de succès pour cette conférence.

De tous les problèmes complexes qui assaillent notre monde chaque jour plus interdépendant, aucun n'est plus urgent ni plus fondamental que la misère des nations et des peuples les plus démunis. Le souci de justice sociale et l'obligation morale de venir en aide à autrui ne sauraient se limiter aux frontières de la famille, de l'ethnie, de la religion ou de la nation. Qu'un pays importe ou exporte du pétrole, que son économie soit dirigiste ou libre-échangiste, qu'il appartienne à un bloc politique ou à un autre, cela ne devrait pas entrer en ligne de compte. En fait, il s'agit là d'une responsabilité qui nous incombe à tous, pays développés ou en développement, et c'est ensemble que nous devons l'assumer.

Le Sommet économique qui s'est tenu à Ottawa en juillet dernier est venu souligner une fois de plus la réalité de notre interdépendance planétaire, et les dirigeants qui y ont participé ont exprimé unanimement leur inquiétude face aux problèmes économiques sérieux de nombreux pays en développement et à la pauvreté chronique désespérante qui est le lot de millions d'êtres humains.

Le Canada continuera d'encourager les pays en développement à progresser dans le respect de leurs valeurs, de leurs priorités et de leurs traditions propres.

(TEXTE)

Le gouvernement du Canada a pris l'engagement d'augmenter le niveau de son aide officielle au développement et de consacrer la majeure partie de cette aide aux pays les plus démunis.

Nous entendons tenir ces engagements et travailler de concert avec les autres pays à l'avènement d'une plus grande justice économique et sociale au sein de la communauté mondiale. Voilà pourquoi nous sommes désireux d'apporter notre contribution au succès de vos délibérations.

Pierre Elliott Trudeau"

(TRADUCTION)

Comme notre premier ministre l'a indiqué, cette conférence se penche sur l'une des composantes fondamentales de la coopération économique internationale. La dure réalité est que, alors que nous sommes tous touchés par des crises internationales de diverses natures, et que nous avons plus que jamais besoin de nous tourner vers les Nations Unies, nous constatons que, de par la Terre, on croit de moins en moins en la capacité de la communauté internationale d'atteindre les objectifs de la stabilité mondiale, de la justice sociale et de la prospérité pour tous qui ont jadis animé les membres fondateurs de cette Organisation. Les problèmes sur lesquels nous nous pencherons sont suffisamment urgents par eux-mêmes pour nous motiver à faire de cette conférence un succès. Mais il nous faudra dans un même temps démontrer que, en cette époque où les besoins de la planète sont si grands, la communauté internationale peut relever le défi d'une manière efficace et prouver qu'il est possible de réaliser des progrès à la fois pratiques et réalistes.

La résolution 122(V) de la CNUCED* a confié aux participants de cette conférence la finalisation et l'adoption d'un nouveau programme substantiel d'action dans le cadre de la stratégie internationale du développement pour les années 80. Ainsi, la présente conférence répond au cri du coeur des pauvres, de ceux qui voient brimés leurs propres espoirs d'une vie meilleure et de ceux qui vivent avec la hantise encore plus terrible de voir la vie de leurs enfants subjuguée par cette même pauvreté. Les projections pour les années 80 contenues dans les récents rapports de la Banque mondiale et de la CNUCED ainsi que ceux de la Commission Brandt et des experts du Commonwealth font ressortir de façon très nette que ce sont les pays plus pauvres, et plus particulièrement les moins avancés, qui sont les plus vulnérables et dont les perspectives sont les plus sombres.

Comme mon premier ministre l'a récemment déclaré à Nairobi, sans des infusions massives d'aide de l'extérieur, les pays les plus pauvres du monde ne peuvent espérer venir à bout de la pauvreté parmi leur population dans un avenir prévisible. Dans ce contexte, le Canada a annoncé à la onzième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies qu'il relèverait le niveau de son aide publique au développement. Il s'est engagé à consacrer, d'ici à 1985, 0,5 % de son PNB à l'APD,** et il tend maintenant vers cet objectif. En outre, il a promis de faire tout en son pouvoir pour atteindre, d'ici à 1990, la cible de 0,7 % du PNB fixée dans la Stratégie internationale du développement.

De longue date, la politique d'aide du Canada met l'accent sur l'assistance aux plus démunis. À l'heure actuelle, plus de 75 pour cent de notre aide bilatérale est destinée aux pays à faible revenu, et plus du tiers de notre APD bilatérale est allée aux moins avancés en 1980. Cette aide est bien répartie entre les pays les moins avancés de toutes les régions du monde. Nous avons la ferme intention de maintenir ce principe de la concentration dans les années à venir. En outre, au fur et à mesure que s'accroîtront au cours de la présente décennie les niveaux globaux d'aide canadienne au développement en accord avec cet engagement de mon gouvernement, le volume de l'aide consentie aux pays les moins avancés grossira en termes réels.

Dans l'optique de cette politique, le Canada attache une grande importance au rôle des organisations multilatérales et des institutions financières internationales. Le solide appui accordé à ces institutions par

* Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

** Aide publique au développement

tous leurs membres est, à notre avis, une des clés du succès de tout plan à long terme élaboré à l'intention des pays les moins avancés. Mon gouvernement s'engage à continuer d'apporter ce soutien.

Mon pays a examiné attentivement les besoins de développement des pays les moins avancés et d'autres pays dans les années 80 et a comparé ces besoins aux ressources du Canada. Dans ce contexte, les réunions de consultation par pays qui ont précédé la présente conférence ont présenté un intérêt pour nous. Il est évidemment extrêmement difficile d'établir des priorités parmi un nombre aussi grand de besoins pressants. Parallèlement, nous ne pouvons réalistement espérer trouver des ressources qui satisfassent chaque besoin. Les ressources de développement doivent être bien gérées et utilisées de façon à consolider les secteurs, tels l'agriculture et la sécurité alimentaire, qui sont à la base d'une économie stable. Ces ressources doivent également servir à éliminer les principaux goulots d'étranglement du développement, comme la facture des importations énergétiques. Enfin, étant donné l'ampleur du problème, nous en sommes venus à reconnaître que le développement des pays les moins avancés requiert un engagement à long terme et un investissement dans le capital le plus précieux qui soit, c'est-à-dire les ressources humaines. Voilà pourquoi l'Agence canadienne de développement international affectera le gros de ses ressources dans les années 80 à trois secteurs: le développement rural et la sécurité alimentaire, l'énergie, et la mise en valeur des ressources humaines. J'ai été heureux de noter qu'à l'occasion de leur réunion tenue à Addis Abeba en juillet dernier, les ministres des pays les moins avancés d'Afrique ont mis en relief ces trois priorités dans leurs préparatifs en vue de la présente conférence.

Même si la plupart des grandes régions productrices devraient généralement connaître de bonnes récoltes cette année, il est manifeste que la sécurité alimentaire mondiale sera l'une des principales questions développementales et humanitaires des prochaines années. L'équilibre alimentaire à l'échelle planétaire est fragile. Étant donné la capacité limitée des terres arables, les incertitudes quant aux apports agricoles et aux approvisionnements et la croissance démographique, la disponibilité des denrées et leur distribution équitable seront l'un des grands défis qui se poseront aux responsables. Les pays en développement à revenu modeste, qui supportent le gros du fardeau des pénuries de denrées, devront améliorer considérablement leurs techniques de plantation, de récolte et d'entreposage. La tâche est énorme et aucune solution rapide ne point à l'horizon. Mais

l'expérience montre clairement qu'il nous faut focaliser notre attention sur les incitations et l'assistance technique à offrir à ceux qui produisent effectivement les denrées. Ce qui suppose que les donateurs et les bénéficiaires doivent démêler les questions complexes touchant les politiques de fixation des prix, la propriété des terres, la disponibilité du crédit, et la dispense de programmes de formation aux femmes, aux jeunes, à tous ces maillons dans la chaîne qui s'étend depuis la plantation de la graine à la consommation du produit alimentaire. La sécurité alimentaire sera cruciale pour la survie de millions de personnes parmi les plus désavantagées. En 1980, d'après les estimations, quelque 500 millions d'êtres humains vivaient en deçà de la norme minimale de nutrition adéquate. Bien que dans plusieurs pays la production ait connu des signes encourageants, surtout en Asie, la situation demeure grave en Afrique, et tout particulièrement dans les pays les moins avancés où la production par habitant a chuté au cours des années 70. Une autosuffisance plus grande au niveau des denrées alimentaires essentielles est à la fois un impératif humanitaire et un préalable à la stabilité économique et sociale à l'échelle mondiale. Les pays industrialisés peuvent contribuer à la réalisation de cet objectif en donnant leur appui à un système commercial viable, en améliorant la sécurité alimentaire mondiale par le biais de programmes créateurs au titre de l'aide au développement et de l'aide alimentaire, et en adoptant des approches constructives dans le cadre du dialogue international sur les questions agricoles et alimentaires. Dans ses activités d'aide au développement au cours des années 80, le Canada accordera une très haute priorité au secteur agricole; c'est ainsi qu'il consacrerà une part plus grande de son aide agricole à aider les pays en développement à mieux pouvoir répondre à leurs propres besoins de denrées essentielles et d'eau potable. Nous encouragerons en outre une approche coordonnée du développement rural axée sur le secteur alimentaire. Nous espérons enfin que les pays les moins avancés accorderont une priorité tout aussi grande au secteur de l'agriculture, comme l'ont recommandé le secrétaire général Corea et la Banque mondiale.

Le soutien qu'accorde le Canada à une stratégie d'autarcie alimentaire repose sur la reconnaissance du fait qu'il n'est ni faisable ni souhaitable de satisfaire uniquement par la voie des importations de denrées et de l'aide alimentaire les besoins de la plupart des pays à faible revenu et à déficit alimentaire; la dépendance excessive de ces deux sources peut en effet constituer une entrave sérieuse au développement agricole. En tant que grand donateur d'aide alimentaire, le Canada orientera de plus en plus son aide bilatérale vers les plus sérieux

besoins d'urgence et à court terme de ces pays, et, toutes les fois que possible, son aide servira de "capital-développement" dans le cadre de projets et de programmes destinés à accroître l'autosuffisance dans les régions moins avancées. Le Canada restera en outre l'un des principaux contributeurs du Programme alimentaire mondial.

La crise énergétique a eu un très grand impact dans les pays les moins avancés, qui ne disposent pas généralement de réserves d'hydrocarbures sur place et n'ont pas une capacité d'exportation suffisante pour acquitter des factures énergétiques de plus en plus élevées. D'autres sources de combustible, comme le bois de feu, dont dépendent les populations rurales des pays les moins avancés, s'épuisent, ce qui entraîne de sérieuses conséquences environnementales et sociales.

Comme l'a indiqué le premier ministre Trudeau lors de la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables, tenue à Nairobi, le Canada prévoit intensifier son aide au développement dans le secteur énergétique, domaine où il a une compétence technique et une expérience considérables. Le Centre de recherches pour le développement international entreprendra un programme de recherche énergétique d'envergure qu'il mènera en grande partie dans les pays les moins avancés; le programme mettra l'accent sur l'utilisation de ressources locales pour la solution de leurs problèmes énergétiques. En outre, le Canada affectera 25 millions de dollars à un programme visant l'élaboration et l'application de nouvelles techniques énergétiques, particulièrement dans la région du Sahel.

Le mois dernier, mon gouvernement a annoncé la création de Pétro-Canada International, une filiale de notre société pétrolière nationale, qui aura pour objectif d'aider les pays en développement importateurs de pétrole à exploiter leurs propres ressources énergétiques, et tout spécialement les hydrocarbures. Nouveau mécanisme d'aide au développement du gouvernement canadien, cette institution sera active dans les secteurs susceptibles de fournir des ressources géologiques ou autres et qui n'attireraient pas autrement l'investissement privé. Bon nombre de ces ressources se trouvent dans les pays les moins avancés. Ces mesures s'inscrivent dans le contexte de la grande offensive décennale du Canada dans le domaine de l'énergie.

Dans sa déclaration inaugurale, le président Mitterrand s'est dit en faveur de la mise sur pied d'une filiale énergétique de la Banque mondiale qui appellerait la participation tant des pays industrialisés que des pays exportateurs de pétrole. Le Canada préconise lui aussi l'établissement d'une telle filiale.

Le troisième secteur auquel le Canada accordera une priorité particulière dans les années 80 est la mise en valeur des ressources humaines. Nous entrons dans la présente décennie davantage sensibilisés au fait que les ressources financières et matérielles sont loin d'être les plus importants instruments du développement. Comme l'utilisation judicieuse du capital financier et matériel est tributaire du développement des ressources humaines, nous avons décidé d'accorder une priorité plus grande à la coopération technique et aux autres formes d'investissement dans ce développement à l'intérieur de nos activités d'aide bilatérale. Nous explorons par ailleurs des mécanismes plus souples et novateurs de coopération technique et de facilitation du transfert de la technologie. Nous sommes convaincus que les retombées sociales, tant pour les pays développés qu'en développement, de la promotion de la compréhension entre les cultures transcendent les avantages économiques de la coopération technique et justifient la haute priorité que reçoit ce type de coopération dans les programmes d'aide du Canada.

Les activités canadiennes de développement ne se limitent pas à celles du gouvernement. La population canadienne et le secteur privé, notamment les organisations non gouvernementales (ONG), participent eux aussi au processus de développement. Aujourd'hui, les 84 organismes membres du Conseil canadien pour la coopération internationale, représentant plusieurs millions de Canadiens, contribuent volontairement entre 75 et 100 millions de dollars chaque année aux activités de développement. Les contributions d'appoint versées par l'Agence canadienne de développement international et certains gouvernements provinciaux canadiens ont, sur les contributions, un effet multiplicateur plusieurs fois supérieur à celui des organisations non gouvernementales. Dans bon nombre des pays les moins avancés, notamment les plus petits d'entre eux, les organisations non gouvernementales représentent la principale source d'aide canadienne. Nous attachons une importance particulière aux travaux de ces organisations, non seulement parce qu'elles sont reconnues pour leurs activités de développement flexibles, dynamiques, peu coûteuses et communautaires, mais aussi parce qu'elles accomplissent une tâche de sensibilisation inestimable en militant en faveur du soutien du processus de développement au sein de la collectivité canadienne.

Pour mobiliser et soutenir l'appui du public et mettre en lumière la nécessité d'affecter davantage de ressources humaines et financières à la cause des pays les moins avancés, il s'agirait tout particulièrement à mon avis d'accorder toute l'attention voulue à une initiative qui réunirait les organisations non gouvernementales et le

secteur privé des pays développés et leurs homologues des pays les moins avancés. Une session de planification, possiblement organisée par le Conseil international des agences bénévoles ou quelque autre organisme compétent, recevrait pour mandat de recenser les secteurs qui se prêteraient à une action non gouvernementale dans les pays les moins avancés. Outre qu'elle offrirait un moyen pratique d'encourager un accès plus grand aux ressources des ONG, cette initiative favoriserait par ailleurs un processus de collaboration continue entre gouvernements et organisations non gouvernementales dans les pays développés et en développement. De cette façon, elle pourrait contribuer de façon significative aux mesures de suivi que nous examinerons au cours de la présente conférence. Si le milieu non gouvernemental se montrait intéressé par l'idée, le gouvernement canadien serait prêt à contribuer jusqu'à \$100 000 pour aider à organiser la réunion et à régler les frais de voyage d'un représentant d'organisations non gouvernementales des pays les moins développés.

Les pays les moins avancés sont souvent frappés par les catastrophes naturelles; dans certaines régions, ce problème s'est trouvé compliqué par la présence de réfugiés et de victimes des guerres et des conflits sectaires. La communauté internationale devra manifestement redoubler d'efforts pour faire face à ces situations. Conscient de cet impératif, le Canada a doublé les allocations publiques globales qu'il destine aux secours humanitaires et à l'aide aux réfugiés. En outre, plus tôt cette année, mon collègue, l'honorable Mark MacGuigan, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, a annoncé à l'occasion de la Conférence internationale sur l'assistance aux réfugiés en Afrique une contribution spéciale de 23 millions de dollars au cours de la présente année pour aider à soulager le sort des réfugiés dans les pays les moins avancés d'Afrique.

Au cours des années 70, les pays les moins développés ont également dû faire face à une détérioration des termes de l'échange de leurs exportations et ils ont éprouvé des difficultés à produire et à commercialiser des biens en demande à l'étranger, y compris sur les marchés des pays développés. Le Canada est disposé à examiner de concert avec d'autres nations les possibilités de faciliter l'écoulement des exportations des pays en développement.

Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir annoncer que le gouvernement canadien a l'intention, sous réserve de l'approbation du Parlement, d'introduire des changements à son système de préférences tarifaires de manière à accorder un traitement spécial et plus favorable aux importations des pays les moins avancés. Pourront

entrer en franchise toutes les importations de ces pays visées à l'heure actuelle par le système canadien de préférences. Une vaste gamme de produits actuellement passibles de droits en vertu du système d'imposition aux deux tiers ou moins du tarif de la nation la plus favorisée seront alors admis en franchise dans le cas des pays les moins avancés. Le pourcentage de transformation locale requis pour bénéficier du système canadien sera également réduit à l'avantage de ces pays. Aux termes du règlement relatif aux règles d'origine du Système généralisé de préférences, le maximum autorisé quant au contenu "pays tiers" équivaut actuellement à 40 % du prix sortie-usine; pour les pays les moins avancés, ce plafond sera haussé à 60 %. Il est à espérer que cette modification des règlements canadiens facilitera pour les pays les moins avancés l'exportation au Canada de produits à contenu "pays tiers" plus élevé.

Je suis également heureux d'annoncer, Monsieur le Président, que le Canada a décidé d'étendre de manière unilatérale les avantages de l'Accord du GATT* relatif aux marchés publics à un certain nombre de pays les moins avancés, dans l'esprit de l'entente intervenue au cours des Négociations commerciales multilatérales. Nous communiquerons directement avec les gouvernements intéressés. Cette mesure prise par le Canada permettra aux fournisseurs qualifiés de ces pays de soumissionner à conditions égales pour les marchés du gouvernement canadien visés par le code. Le Canada demande instamment aux autres signataires de cet Accord du GATT d'étendre les mêmes avantages aux pays les moins avancés.

Ces initiatives, de concert avec des activités comme l'établissement d'un bureau de facilitation du commerce au Canada, montre l'engagement de notre pays, en tant que grand commerçant d'articles manufacturés et de produits de base, vis-à-vis d'un système commercial à la fois plus ouvert et plus équitable.

Monsieur le Président, la présente conférence a pour objectif d'incorporer dans le nouveau programme substantiel d'action une série de mesures qui contribueront à atténuer certains des problèmes auxquels j'ai déjà fait allusion. Le Canada estime que ce programme comporte deux grands volets. D'abord, des mesures que chacun des pays les moins avancés peut prendre lui-même en adaptant ses politiques et priorités nationales de manière à assurer son développement économique et social. Puis, des mesures que la communauté internationale - tant donateurs que pays en développement en mesure de le faire - peut prendre pour aider les moins avancés.

* Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce

L'importance des changements de politique intérieure dans les pays les moins avancés a été mise en relief tout récemment dans le rapport de la Banque mondiale sur le développement dans le monde et le rapport de la CNUCED sur le commerce et le développement. Le secrétaire général Corea a consacré tout un chapitre de son rapport aux mesures de politique nationale, et il s'y est reporté dans sa déclaration d'ouverture de la conférence. Monsieur le Président, il importe d'annoncer durant cette conférence que les gouvernements des pays les moins avancés partagent cette perception et épousent les mesures qui jetteront des assises solides en vue d'une aide efficace de la part de la communauté internationale.

Ce dernier élément, le deuxième grand volet du nouveau programme substantiel d'action, comprend un accroissement des transferts de ressources concessionnelles, une amélioration des modalités de l'aide, des mesures touchant la politique commerciale, et la coopération entre pays en développement. Le Groupe des 77 a proposé plusieurs objectifs ou sous-objectifs au regard des apports d'aide. Comme je l'ai déjà mentionné, le Canada accorde une grande importance à l'intensification de l'aide au développement destinée aux pays les moins avancés. Toutefois, les participants à cette conférence devront se méfier de l'inflexibilité que peuvent amener des techniques comme la fixation de sous-objectifs. Ces derniers peuvent fausser les efforts des donateurs bilatéraux. Au plan multilatéral, particulièrement au sein des institutions financières internationales, ces sous-objectifs peuvent être particulièrement contraignants. Ainsi, Monsieur le Président, le Fonds africain de développement a affecté environ 83 % de son capital aux pays les moins avancés, alors que la Banque interaméricaine de développement ne consacre que 5 % de ses fonds à ces mêmes pays, en l'occurrence Haïti. Nous croyons que ces deux statistiques sont justifiées à l'examen de la composition de ces deux institutions. Le Fonds africain de développement voit aux besoins de 21 des 31 pays les moins avancés; la Banque interaméricaine de développement n'est chargée que d'un de ces pays. Il serait donc insensé d'insister pour que l'un ou l'autre vise un sous-objectif de 30 pour cent de ses ressources.

Nous nous préoccupons également du fait que l'insistance sur un sous-objectif PNB/APD puisse reléguer au second plan l'objectif de 0,7 % prévu dans la Stratégie internationale du développement que nous nous sommes déjà engagés à atteindre par tous les moyens possibles d'ici à 1990.

Je note également avec intérêt que les ministres des pays les moins avancés d'Afrique ont mis en relief la nécessité de doubler l'aide au cours de la prochaine décennie. Dans ce contexte, la résolution 122(V) a reconnu le besoin de tenir compte de la performance relative des pays donateurs. Les améliorations apportées aux modalités de l'aide revêtent pour nous une importance particulière. Le Canada consent une aide aux pays les moins avancés uniquement au moyen de subventions, et nous sommes disposés à faire montre d'une flexibilité considérable sur les questions relatives aux dépenses locales et renouvelables, par exemple.

Monsieur le Président, j'ai déjà annoncé des mesures dans le secteur de la politique commerciale qui vont dans le sens de certaines des propositions mises de l'avant par le Groupe des 77 au cours de leurs préparatifs en vue de cette conférence.

Une autre composante importante du nouveau programme substantiel d'action sera le suivi aux niveaux bilatéral et mondial au sein des institutions existantes. Tout suivi au niveau bilatéral doit tenir pleinement compte des mécanismes en place ainsi que des vues de chacun des pays les moins avancés et de ses principaux partenaires de coopération.

Nous croyons également que le suivi au niveau international ne doit pas supposer un processus encombrant et qu'il peut être amorcé de façon adéquate dans le contexte des deux ou trois conférences de la CNUCED qui doivent se tenir durant la présente décennie.

Monsieur le Président, le succès ultime de la présente conférence est tributaire du soutien collectif que la communauté internationale accordera au nouveau programme substantiel d'action. Je lance un appel spécial aux pays socialistes d'Europe de l'Est qui n'ont pas été particulièrement actifs dans la préparation de la conférence, pour qu'ils mettent en oeuvre des initiatives à la mesure de leur importance dans l'économie mondiale. Je compte en outre que les pays en développement capables de le faire accorderont leur appui au nouveau programme substantiel d'action à la mesure de leurs capacités.

Monsieur le Président, le Canada a joué un rôle actif et, croyons-nous, positif dans le cadre des préparatifs de la présente conférence. Nous sommes prêts à jouer un rôle tout aussi actif et positif durant le cours de cette conférence. Nous avons à coeur de faire de cette réunion un succès. Nous croyons que les ingrédients existent déjà: la reconnaissance, parmi les pays

industrialisés et les pays en développement davantage favorisés, de la nécessité d'un programme accéléré d'assistance technique et financière en faveur des pays les moins avancés; l'engagement par les pays les moins avancés eux-mêmes de mettre en oeuvre les politiques requises pour promouvoir le développement; et la volonté des pays du Nord et du Sud de mettre en branle les mécanismes permettant des consultations ouvertes et franches de façon à assurer que les activités sont coordonnées de façon efficace et appliquées de façon cohérente. Si toutes les parties font montre de bonne volonté, cette conférence pourra passer à l'Histoire comme l'un des jalons marquants sur le chemin de l'instauration d'un ordre économique international à la fois nouveau et plus juste.